



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté du Conseil général adoptant la révision de la convention d'organisation du Guichet social régional du Littoral Ouest

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964 (RSN 171.1) ;

vu le rapport du Conseil communal du 8 septembre 2021 ;

arrête :

Article premier : La révision de la convention d'organisation du Guichet social régional du Littoral Ouest est adoptée.

Article 2 :

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 01.01.2022.

² Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La vice-présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

A. Hessler-Wyser

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Donatella Vantaggio